

DE

1
AFFAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS VERBAL N° 151 / 197 9

4.2.79

79306187

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Témoignages et observations relatifs aux O. V. N.I. et phénomènes anormaux.

DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE

FRG
6.12.79

006003 B 7 MAR. 79

NOUS SOUSSIGNÉS 1

adjudant, C.P.J. et

DESTINATAIRE Gendarmerie, A.P.C.

VULES ARTICLES 16 à 20 & 75 du code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
LE 4 Février 79 A 09 HEURE(S) 45, au Bureau de notre Brigade, se présente Mr.

(Moselle) et nous déclare avoir été

témoin d'un phénomène anormal.

EXPOSÉ DES FAITS : aux dires du transmetteur

il assurait la fonction de chauffeur compagnie le 3 Février 1979 à

Le 4 Février 1979, vers 1 heure du matin, il a ramené un sous officier de permanence de BOULAY (Moselle) au hameau de BAN ST JEAN, Commune de DEWITTING (Moselle). Lors du trajet retour, vers 09 heures 45, alors qu'il circulait sur le CD 25, territoire de la Commune de BOULAY (Moselle) à hauteur du lieu-dit "LE HONNHELDCHENNERC", il a été témoin d'un phénomène anormal.

En effet, il a aperçu dans le ciel, au sud de BOULAY (Moselle), un objet lumineux en forme de demi-sphère. Cette demi-sphère était dirigée vers le haut, pratiquement à l'horizontal. Cet objet lumineux était de couleur orange foncé, tirant pratiquement sur le rouge; et se déplaçait du sud-ouest vers le nord-est, perpendiculairement au CD 25. (voir plan en annexe). Ce phénomène a duré environ 30 secondes avant de disparaître.

Lors de la disparition du phénomène, contrairement à la lune rencontrant un nuage et disparaissant dans le sens où elle se déplace, cet objet a disparu en s'effaçant par l'arrière. Lors de ce fait, aux dires de , le ciel était dégagé et les étoiles étaient visibles. Il nous déclare également que suite à ce phénomène, il n'est pas venu que lors du trajet aller, il avait aperçu des r...

COMMANDEMENT REGIONAL
de la GENDARMERIE à METZ
2 MARS 1979

Destinataires des Procès verbaux	
2	Mr. le Procureur de la République à METZ.
1	Mr. le Général Cdt la FATAC, 1ère Région aérienne à METZ.

N°
DESTINATION :

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
<input type="checkbox"/>	1 Mr. le Général Gouverneur Militaire Cdt le 1er C.A. et la 6ème R.M. à METZ.
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Direction de la Gendarmerie PARIS.
<input type="checkbox"/>	1 Préfecture de la Moselle à METZ.
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement.

DATE DE CLOTURE
LE 12 Février 1979.

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ
Le Colonel

La 4 Février 1979, à 09 heures 45, au Bureau de notre Brigade, nous entendons :

30 ans,

qui

nous déclare :

Actuellement affecté au grade de sergent militaire

le 3

4 Février 1979 j'assurais la permanence de chauffeur compagnie. Ce matin, à 01 heure, j'étais chargé d'assurer le transport du sous Officier de permanence, le Maréchal des Logis Chef (Noelle) de BAH St JEAN, commune de BENTING (Noelle).

Lors du trajet retour, vers 01 heure 15, alors que je me trouvais seul dans le véhicule, j'ai été témoin d'un fait anormal. J'ai aperçu dans le ciel, au sud de NOUILLAY (Noelle), un objet lumineux en forme de demi sphère. J'ai tout d'abord pensé qu'il s'agissait de la lune. J'ai constaté que la demi-sphère était dirigée vers le haut, pratiquement à l'horizontal. La demi-sphère était orange foncé tirant pratiquement sur le rouge. C'est à ce moment-là que j'ai réalisé que ce n'était pas la lune. Cet objet se déplaçait du sud-ouest vers le nord-est, perpendiculairement au GD 15. J'ai suivi des yeux cet objet plus de 30 secondes environ. Le phénomène a disparu. J'ai été très surpris car l'objet disparaît par l'arrière ce qui prouve qu'il n'a pas été caché par un nuage car l'obscurément se serait produit en sens contraire, et d'autre part, je peux affirmer que les étoiles étaient visibles et que le ciel était bien dégagé.

Après avoir remarqué ce phénomène, je me suis souvenu que lors du trajet aller, j'avais aperçu sur la chaussée des reflets roux. Je n'ai rien dit au Chef, pensant que ça n'avait de ma vue. Ce matin, j'ai confié à l'Officier de permanence que j'avais été témoin d'un phénomène anormal et j'ai été dirigé sur vos services.

Le 4 Février 1979 à 10 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Les enquêteurs.

(A signé au carnet de déclarations.)

.....

Poursuivant notre enquête, nous entendons le 5 Février 1979 à 10 heures 15 :

Militaire de carrière

nous déclare :

... / ...

Le 4 Février 1979, je faisais fonction d'Officier de permanence à la
 BOULAY (Moselle). Vers 09 heures, le
 m'a rendu compte avoir été témoin d'un
 phénomène anormal dans la nuit du 3 au 4 Février 1979 en revenant de BAN St
 JEAN, commune de DENTING (Moselle), où il venait d'amener un gradé de
 permanence.

Je vous ai tout de suite informé de la situation afin que vous procédiez
 à une enquête.

Le 5 Février 1979 à 10 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le Gendarme

(A signé au carnet de déclarations.)

o o o o o o

Poursuivant notre enquête, nous entendons le 5 Février 1979 à 10 heures
 30 :

étudiant,

qui nous déclare :

La nuit du 3 au 4 Février 1979, j'étais de garde au poste de Police de
 la caserne. Mon camarade était chauffeur de permanence compagnie.
 A 1 heure du matin, il a ramené le Chef au BAN St JEAN,
 Commune de DENTING (Moselle). En revenant, il avait l'air choqué et m'a
 déclaré avoir été victime d'un phénomène anormal sur les hauteurs de BOULAY
 (Moselle) en revenant au Quartier. Il s'agissait d'une demi-sphère tournée
 vers le haut et qui se déplaçait de la gauche vers la droite et qui a
 disparu de la même façon, en s'éliminant de la gauche vers la droite.

Je ne lui ai pas cru car je ne crois pas à ces phénomènes. Je n'ai averti
 personne de ces faits.

Le 5 Février 1979 à 10 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le Gendarme

(A signé au carnet de déclarations.)

o o o o o o

Fait et clos à

le 19 Février 1979.

L'Adjudant

Le Gendarme

